



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030256

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 5201
N/REF : 8/03/2026 0H17 C:025518 I:17713
V/REF : Contrat N°005201 du 01/03/2003

SDC 'Résidence Hévea'
C/O REGIE DERVAULT-ANDRIEUX
By Géraldine ANDRIEUX
55 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON

V/REF.IMM. 2919
IMMEUBLE : RESIDENCE HEVEA
19 RUE DU LAC
8 RUE DE LA RIZE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 19 - FOSSE/POMPE DE RELEVAGE AU 2EME SOUS-SOL
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme G. ANDRIEUX

CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE 2EME SOUS SOL
CURAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE 2EME SOUS SOL

PRIX VALEUR AU 01/03/2003

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' (0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'})$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 389,82

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030256

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	298,05	298,05
1,00	Curage de la fosse de relevage 1 m3	1/AN	243,40	243,40
TOTAL H.T.				541,45
T.V.A. a 10,00%				54,14
TOTAL T.T.C.En EURO				595,59

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.